Informations de base

2003/2092(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique spatiale européenne: futur à moyen et long terme de l'utilisation de l'espace. Livre vert **Subject** 3.50.03 Politique spatiale européenne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	BODRATO Guido (PPE-DE)	20/03/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	DE VEYRAC Christine (PPE-DE)	24/04/2003

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2505	2003-05-13
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2525	2003-09-22
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2490	2003-03-03

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Recherche et innovation	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0017	Résumé
03/03/2003	Débat au Conseil		

13/05/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
15/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/09/2003	Vote en commission		Résumé
09/09/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0294/2003	
08/10/2003	Débat en plénière		
09/10/2003	Décision du Parlement	T5-0427/2003	Résumé
09/10/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2092(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/19525

Politique spatiale européenne: futur à moyen et long terme de l'utilisation de l'espace. Livre vert

2003/2092(INI) - 21/01/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : ouvrir un débat sur le futur à moyen et long terme de l'utilisation de l'espace au bénéfice de l'Europe et sur la politique spatiale européenne. CONTENU : la Commission européenne a présenté un Livre vert sur la politique spatiale de l'Union européenne. Le document, préparé par la Commission en collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ASE), examine les atouts de l'Europe et ses faiblesses dans ce domaine. En tant que point de départ pour une large consultation, le livre vert aborde des questions essentielles telles que l'accès indépendant de l'UE à l'espace, l'excellence scientifique dans ce domaine, la base industrielle et technologique, les marchés concernés, les ressources humaines, le cadre juridique et institutionnel, la coopération internationale, les aspects environnementaux et de sécurité. Le but est de lancer un débat auquel participent tous les acteurs concernés - organisations nationales et internationales, industrie spatiale et utilisateurs de l'UE, communauté scientifique et citoyens. La consultation contribuera à définir la réponse de l'UE aux défis de concurrence et de sécurité en matière d'espace, qui sera exposée en détail dans un prochain Livre blanc. S'appuyant sur des décennies de recherche spatiale et grâce en grande partie aux efforts de l'ASE, l'Europe a largement atteint l'autosuffisance en technologie spatiale et est devenue un acteur commercial de premier plan, particulièrement dans le domaine des lanceurs et des plates-formes spatiales. Elle domine le marché des applications innovantes de surveillance par satellite. En même temps, l'industrie spatiale européenne doit relever de grands défis. La pression de la concurrence mondiale conduit à une importante restructuration du secteur spatial en Europe et dans le monde entier. En Europe, l'équilibre fragile entre services spatiaux publics et commerciaux est soumis à une forte pression. Les arrangements actuels en matière d'organisation et de financement connaissent également des difficultés. En particulier, l'écart se creuse rapidement entre l'Europe et les États-Unis en ce qui concerne les dépenses consacrées à la recherche. Les États-Unis dépensent presque six fois plus que l'Europe pour la recherche et représentent près de 80 % des dépenses mondiales dans ce domaine (applications civiles et militaires). Au cours des dernières années, le chiffre d'affaires dans le domaine spatial est pratiquement resté constant: de 5,5 à 6,0 milliards d'euros en Europe et environ 35 milliards d'euros aux États-Unis. Le projet Galileo a souffert de certains retards, mais la Commission est convaincue que les problèmes en suspens peuvent être résolus afin de permettre à l'initiative de démarrer d'ici 2008 comme prévu. Une politique spatiale plus concertée et cohérente au niveau de l'UE devrait contribuer à éviter ces retards. Au cours des dernières décennies, la politique spatiale a été dirigée au niveau national et intergouvernemental. Aujourd'hui, l'espace est devenu une composante essentielle pour la réalisation des objectifs et des politiques de l'Europe, notamment en ce qui concerne le développement durable, la protection de l'environnement, les transports et la mobilité, ainsi que la société de l'information. Lesapplications spatiales apportent également des réponses aux nouveaux besoins en matière de sécurité, les aspects civils et de défense étant couverts par la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Le projet Galileo et l'initiative GMES (surveillance globale de l'environnement et de la sécurité) illustrent cette nouvelle approche et soulignent la nécessité d'un rôle accru de l'Union dans les questions relatives à l'espace. En outre, la Commission européenne a progressivement acquis, en plus de son pouvoir d'initiative politique et de ses fonctions de réglementation et de négociation, une solide expertise grâce à ses programmes de recherche, notamment dans le domaine des applications pour le développement durable et, plus récemment, dans celui de la sécurité des citoyens (ex : le développement de systèmes efficaces de surveillance de l'environnement par satellite pour détecter et prévenir les marées noires et d'autres risques et la cartographie par satellite de régions reculées, comme en Afghanistan). Il est donc logique d'envisager la possibilité d'intégrer les questions relatives à l'espace dans les compétences de l'Union. Bien qu'aucun État membre n'ait, à lui seul, la capacité de mener une politique spatiale nationale

indépendante, l'intégration de la politique spatiale dans les compétences de l'Union pose un certain nombre de questions complexes et sensibles. Le rôle du livre vert est dès lors de lancer un débat approfondi auquel participent toutes les parties concernées. L'objectif est une sensibilisation générale accrue à l'importance stratégique de l'espace et de la politique spatiale pour l'union et ses citoyens, de définir les domaines de consensus et de trouver des réponses concrètes aux questions d'accès, de financement et des dispositions institutionnelles. La consultation se déroulera du 22 janvier au 30 mai 2003.

Politique spatiale européenne: futur à moyen et long terme de l'utilisation de l'espace. Livre vert

2003/2092(INI) - 09/10/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 394 voix pour, 41 contre et 54 abstentions, le rapport d'initiative de M. Guido BODRATO (PPE-DE, I) sur la politique spatiale européenne, le Parlement européen a totalement entériné la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 septembre 2003). Pour l'essentiel, le Parlement confirme la nécessité pour l'Europe d'être présente sur la scène internationale et d'être en mesure d'accéder à l'espace en toute indépendance. Se réjouissant tout à la fois de l'accord conclu sur le programme GALILEO et du vaste champ ouvert par ce dernier dans le cadre d'une politique spatiale européenne mais aussi des décisions du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA), le Parlement invite la Commission à donner une impulsion à l'initiative GMES (Global Monitoring for Environnement and Security) et à promouvoir la demande de services d'observation satellitaire du territoire afin de permettre à l'Europe de définir sa propre stratégie en la matière. Il invite la Commission à approfondir l'analyse des politiques communes (transports, recherche et technologie, agriculture, environnement et sécurité) portées par la politique spatiale et caractérisées par une demande essentiellement publique. Toutefois, la Commission devrait étudier le potentiel de concepts spatiaux nouveaux, comme celui initié par les États-Unis pour un vol sub-orbital avec passagers, d'ordre plus privé. Se ralliant à la position de sa commission au fond quant au renforcement de la coopération internationale en vue de la mise en place d'une station spatiale internationale et de la conquête de Mars, le Parlement invite l'ESA à établir prioritairement un programme de recherche, développement et démonstration sur les services sur orbite, étant donné le potentiel stratégiques de ces services pour le secteur spatial européen. Dans ce contexte, il affirme la nécessité de conserver une ligne budgétaire "Aéronautique et espace" dans les futurs budgets "recherche" de l'Union sans toutefois que cela puisse préjuger de l'inscription d'une ligne spécifique "Espace" destinée au financement de programmes européens définis, tant sur le plan civil que militaire. Enfin, le Parlement regrette l'exploitation quasi monopolistique de certaines technologies spatiales par les États-unis et invite la Commission à rechercher des solutions en vue de se libérer de la dépendance technologique américaine. Dans ce contexte, il réclame une nouvelle fois la convocation d'une conférence spatiale européenne en 2005 en vue d'élargir les modes de fonctionnement de l'Europe dans ce domaine.